

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



28353
Distr.
LIMITEE

E/CN.14/CAP.3/16
8 mai 1970

Original: FRANCAIS



04

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Conférence des planificateurs africains
Troisième session
Addis-Abéba, 20-29 mai 1970

L'HARMONISATION DES PLANS AFRICAINS

L'HARMONISATION DES PLANS AFRICAINS

De plus en plus, la nécessité d'une coopération économique, d'une intégration des développements des divers pays africains se fait sentir. Les progrès techniques du monde moderne conduisent à la constitution de grandes unités de production s'adressant à de vastes marchés où les économies d'échelle deviennent possibles. Dans les pays développés, cette évolution conduit souvent à des regroupements, à des fusions où les entreprises sont amenées à s'associer pour subsister. L'on voit de plus en plus, l'extension de groupes puissants absorbant les sociétés les plus faibles dont la trop petite taille ne leur permet plus d'être compétitives. En corollaire à ces concentrations au niveau des entreprises, on assiste à l'organisation de groupes de pays (Marché commun, Comecon) visant à la création de marchés de plusieurs centaines de millions d'habitants et à des ententes industrielles ou commerciales débordant les cadres nationaux.

Les pays de la région ne peuvent pas échapper à cette évolution qui se fait sentir dans le monde entier et il est certain que s'ils veulent bâtir leurs industries, remplacer les importations provenant de l'étranger et affronter la concurrence des marchés mondiaux, il leur faudra faire appel à ces méthodes de production de masse. Celles-ci par l'abaissement des prix de revient permettent d'offrir d'ailleurs aux consommateurs davantage de produits à des prix de plus en plus abordables ce qui entraîne un relèvement du niveau de vie.

Le tableau joint en annexe montre que, la taille des économies africaines est encore très petite et que même regroupées suivant les sous-régions actuellement retenues par la CEA, leur importance est encore bien faible. Le produit intérieur brut des 14 pays de l'Afrique de l'Ouest réunis est par exemple inférieur à celui de la Turquie. La fragmentation de l'Afrique en un grand nombre de petits états conséquence de l'évolution historique, partage de la région puis entre les puissances coloniales constitue un facteur défavorable pour le développement équilibré d'industries ou d'activités adaptées aux normes minima requises pour des marchés viables.

C'est pour cette raison que le secrétariat de la Commission Economique insiste tant sur la coopération indispensable qui doit s'instaurer entre les pays membres. Il y a lieu de restructurer les économies africaines, de relier les réseaux de communications (routes, téléphones, chemins de fer, etc.) de développer les échanges commerciaux intra-africains, de créer des activités complémentaires, d'abolir les obstacles qui s'opposent à la circulation des biens et des personnes, etc.

Dans ce contexte on entend souvent parler de l'uniformisation des plans et certains vont même jusqu'à imaginer des plans multinationaux. Il semble que vouloir aller trop loin et trop vite dans ce domaine ne conduirait qu'à des désillusions et à des déboirs. Les plans africains comme d'ailleurs tous les autres plans dans le monde ont un caractère national qu'ils garderont encore longtemps. Il ne peut en être autrement,

car un plan avant d'être une technique est par dessus tout un acte politique exprimant la volonté d'une nation. Les choix peuvent différer d'un pays à l'autre au point d'être inconciliables. Certains gouvernements ont par exemple, choisi une voie résolument socialiste allant parfois jusqu'à la disparition du secteur privé, alors que leurs voisins immédiats se sont orientés vers un libéralisme économique assez large où pour attirer les capitaux ils ont donné avantages et garanties aux investisseurs privés nationaux ou étrangers. Certains pays ont mis dans leur politique et donc dans leurs plans l'accent sur une élévation rapide du niveau de vie de leur population, alors que d'autres ont davantage insisté sur la mise en place d'infrastructures économiques ou sociales sacrifiant une augmentation immédiate de la consommation privée à la constitution d'investissements qui ne porteront leurs fruits qu'à plus long terme. Un plan multinational ou supra national aurait à tenir compte de ces choix et de ces orientations et parfois à s'y opposer. Il impliquerait donc l'existence d'un organisme politique multinational ou supra national capable d'une part de déterminer la politique générale et d'autre part de l'imposer aux gouvernements et parlements nationaux. Par exemple, si un plan multinational existait pour l'Afrique de l'ouest on peut imaginer que l'organisme politique supra-national pourrait se voir confronter avec deux options opposées entre lesquelles il aurait à choisir. L'une d'elles pourrait être d'investir les ressources limitées dont les pays disposent, là où elles seront utilisées de la façon la plus rentable et donc vraisemblablement dans les régions côtières où la pluviométrie, la facilité des communications maritimes, le développement économique passé, les ressources minières rendues exploitables par la proximité de la mer, font que le revenu par tête est à peu près six fois plus élevé que dans les pays de savane de l'intérieur. Une autre option pourrait être au nom d'une politique d'unité, de tendre à réduire ces disparités sous-régionales et donc d'affecter ces mêmes ressources, malheureusement trop rares, surtout au développement des pays les plus défavorisés, même au prix d'une rentabilité financière moins élevée.

Il est donc prématuré et sans doute illusoire de parler de planification multinationale dans les conditions actuelles puisqu'il n'existe pas de centres de décisions au niveau sous-régional ou multinational. Il en est de même d'ailleurs de tous les autres groupements économiques multinationaux: les pays du Marché Commun ont d'abord commencé par un accord sur le charbon et l'acier, aujourd'hui encore ils sont loin d'une planification communautaire.

Il semble donc qu'en Afrique il faille surtout s'orienter vers une harmonisation, une concertation des plans nationaux. Parallèlement à la coopération économique, à la promotion d'accords internationaux, au développement du commerce intra régional, à l'établissement de programmes multinationaux pour l'utilisation d'un barrage, d'une meilleure interconnexion des réseaux de transports etc., (coopération et intégration pour lesquelles un centre spécialisé a été créé au sein du secrétariat de la Commission) parallèlement donc il y a lieu de prévoir une action

similaire au niveau de la planification. Il est nécessaire que les planificateurs africains soient plus informés et tiennent davantage compte des perspectives et orientations des plans des pays qui leur sont voisins afin de pouvoir éviter les doubles emplois, les concurrences et luttes inutiles et au contraire maximiser l'efficacité de leurs efforts en tirant partie des effets complémentaires en amont ou en aval de réalisations prévues dans les plans des autres pays.

Par exemple, les études de la FAO suggèrent que l'accroissement de la consommation mondiale de cacao sera d'environ 3,5 p. 100 par an jusqu'en 1985. L'analyse des plans nationaux montre que les pays producteurs tablent individuellement sur des taux plus élevés pour le développement de leur production et que l'on assistera probablement à une surproduction et à des compétitions difficiles, aggravées par une faible élasticité - prix de la demande aboutissant à une chute des cours si une harmonisation des plans des pays producteurs n'était pas réalisée en ce qui concerne ce produit. Il nous semble que les accords au niveau des produits, entre pays d'une sous-région, ou même à l'intérieur d'un groupement plus restreint sont une base indispensable à l'harmonisation multinationale des plans de développement. Un projet d'accord sur la production et la commercialisation du riz entre les pays de la CEAEA a été établi en novembre 1969. Un projet semblable a été discuté lors de la Conférence de Monrovia en septembre 1969 et intéressant la production de riz dans 13 pays de l'Afrique de l'ouest. De tels projets conditionnent la coopération intra et inter-régionale. Il ne peut y avoir d'harmonisation des plans sans que en même temps ou mieux préalablement une coopération concrète au moins pour certains produits soit effectivement réalisée.

Nous pouvons encore illustrer cette nécessité d'harmoniser entre eux les plans des pays de la région en rappelant que certains de ceux-ci qui commencent à disposer d'industries jeunes, dynamiques et assez diversifiées, montrent en même temps leur décision de parvenir à l'auto-suffisance pour leur production agricole alimentaire. On peut se demander si une concertation de leurs plans avec les pays voisins moins développés économiquement ne mettrait pas en évidence l'opportunité qu'il y aurait de laisser à ces derniers le soin de ravitailler en partie le premier pays en viande, céréales etc. leur procurant ainsi les ressources d'exportation nécessaires pour qu'ils achètent de leur côté les produits industriels qui seraient fournis par le premier pays, et ceci à l'avantage de tous.

Pour arriver à cette harmonisation des plans, il faudrait que ceux-ci aient une certaine homogénéité dans la présentation de leurs objectifs. Leur contenu resterait évidemment du ressort de chaque politique nationale, mais par exemple il serait demandé à chaque état-membre de formuler ses objectifs et ses réalisations de croissance en terme de produit intérieur brut au coût des facteurs et à prix constant, d'indiquer le volume de production ou d'exportation pour les grands produits où un risque de

concurrence peut s'élever entre pays (café, cacao, sucre, etc.), de donner des précisions sur les grands projets qui peuvent avoir un impact sur le développement des pays voisins. Les pays africains se sont d'ailleurs engagés à respecter un minimum d'harmonisation par l'intermédiaire de leurs représentants au Comité Préparatoire pour la Seconde Décennie pour le Développement. Celui-ci a fixé au niveau régional les taux de croissance du PIB, global et par tête, taux d'épargne et d'investissement et des politiques que les pays en voie de développement doivent suivre pour réaliser ces objectifs. Ces recommandations seront probablement entérinées par l'Assemblée Générale des Nations Unies au cours de sa 25ème session; et de ce fait les pays africains auront implicitement accepté de suivre la même démarche dans leurs processus de développement. Le secrétariat de la CEA se propose de tenir fin 1970 un groupe de travail d'experts africains pour étudier le détail de ce problème. On pourrait alors élaborer une liste minimum des tableaux qu'il serait nécessaire de faire paraître dans chaque plan de développement et dans chaque rapport ou bilan d'exécution des plans. On pourrait aussi étudier quel type d'institution il y aurait lieu de créer pour qu'avec les moyens les plus simples et les moins coûteux on puisse amener les pays des diverses sous régions à harmoniser leurs plans de développement. Evidemment il faudra éviter de créer des organisations trop lourdes qui généralement sont inefficaces ou de se lancer dans un programme d'harmonisation de concepts, de définitions trop ambitieux qui ne pourrait être suivi. Il est bien certain que si des perspectives à long terme seront demandées de chaque pays, il ne pourra être question d'imposer les mêmes années de base pour les prix constants ou la même durée pour chaque plan (par exemple trois ans) ou la même date de début. Il serait illusoire de penser qu'il soit possible de demander que tous les plans d'une même sous-région soient quadriennaux et débutent le 1er janvier 1971 par exemple.

Par contre il paraît plus facile d'obtenir que les plans décrivent leurs objectifs dans le cadre du nouveau système de comptabilité nationale des Nations Unies dont les services statistiques nationaux ont déjà accepté le principe et dans le cadre duquel le secrétariat de la Commission a déjà proposé que soient rédigées les études économiques et rapports annuels. On aboutirait ainsi à une cohérence meilleure tant au niveau national qu'au niveau sous-régional.

Un groupe de travail sur l'harmonisation des plans avait été prévu pour la fin de 1969. Malheureusement, les études qui devaient servir de base d'information pour cette réunion n'ont pu être obtenus aux dates prévues. D'une part les rapports des équipes CDPPP-CEA sur la coopération économique en Afrique de l'Est et de l'Ouest sont en cours de publication. Seuls quelques chapitres ont pu d'ailleurs être présentés à cette 3ème Conférence des Planificateurs africains. Le rapport au professeur Bos pour l'Afrique du Nord et celui du professeur Lacroix pour l'Afrique du Centrale ont subi une série de retards et ne seront pas disponibles avant le mois de septembre 1970. D'autre part les informations relatives aux projections par produits qui avaient été établies sont devenues obsolètes du fait que les premières hypothèses de croissance pour la deuxième

décennie: taux de 6 à 7 p. 100 pour la croissance du GDP en 1980 ont été abandonnées en 1969 à la demande du comité préparatoire et remplacées par d'autres plus ambitieuses; taux de 6 p. 100 moyen sur toute la période décennale. Par ailleurs, des difficultés budgétaires s'étaient élevées quant au financement de la réunion que l'on n'a pas cherché à résoudre puisque tout le travail des projections par produits était à refaire.

Le secrétariat espère toutefois être en mesure d'organiser un Groupe de travail sur l'harmonisation des plans à la fin de l'année 1970. Le rapport de la réunion sur les données statistiques nécessaires pour la planification sera alors disponible. Les experts africains qui étudieront cette question viendront des services de planification nationaux et notamment de ceux appartenant à des pays membres qui ont déjà entamé un tel processus d'harmonisation sous régionale (Comité Permanent du Maghreb, Communauté de l'Est africain, etc.).

Données sur l'Afrique et les pays voisins de la CEE
dans certains secteurs économiques

1968

Objets	Total l'Afrique (45 pays)	Pays servant de base de comparaison	Pays africains de l'Union européenne (44 pays)	Pays servant de base de comparaison	Afrique du nord I (5 pays)	Pays servant de base de comparaison	Afrique du Sud II (14 pays)	Pays servant de base de comparaison	Afrique du centre III (8 pays)	Pays servant de base de comparaison	Afrique de l'est IV (16 pays)	Pays servant de base de comparaison
PIB en coût des facteurs (en milliards de dollars) (10 ⁹)	33,3	Italie	66	Inde Benelux	16,3	Belgique Suède Pays-Bas	10,2	Indonésie 10,8 (57) Australie 10 Turquie 11 Danemark 13	3,1	Israël	8,0	Mérou Israël 4
Liquidité internationale Cr + réserve disponible en FMI + devises étrangères en milliards de dollars	3,2	Suisse Canada Pays-Bas Belgique	3,9 3,0 2,5 2,2	Australie Australie Pays-Bas Portugal	0,9	Israël Vénézuéla Danemark Mexique	0,4	Israël 0,7 Norvège 0,7	0,2	Finlande Jordanie Mérou	0,3	Finlande Jordanie Mérou
Importations en milliards de dollars	11,4	EPA France URSS	20,2 13,9 9,4	URSS Italie Pays-Bas	3,1	Suède Suède Australie	1,9	Danemark 3,2 Tchécoslovaquie 3,2 Espagne 3,5 Norvège 2,7	0,8	Bulgarie R. S. S. F. Grèce Portugal Mérou	2,0	Bulgarie R. S. S. F. Grèce Portugal Mérou
Exportations en milliards de dollars	11,6	Royaume-Uni France URSS	14,6 12,7 10,6	URSS Italie Pays-Bas	4,1	Suède Australie Suède Tchécoslovaquie Pologne	2,0	Danemark 2,6 Australie 2,0 Finlande 1,6 Norvège 1,9	1,0	Emmanie Australie Espagne Tchécoslovaquie Israël Irlande	2,0	Emmanie Australie Espagne Tchécoslovaquie Israël Irlande
Chemins de fer en milliards de passagers/an		Pologne	35,4	Hongrie Emmanie Tchécoslovaquie	7,8	Belgique Suède	1,8	Danemark 3,1 Finlande 2,2 Chili 2,0	0,7	Irlande R. S. S. F.	...	Irlande R. S. S. F.
Chemins de fer en milliards de 9/k	76,3	Pologne France Tchécoslovaquie	88,5 62,9 55,8	Emmanie Pays-Bas	9,7	Tchécoslovaquie Hongrie Belgique	2,6	Finlande 5,6 Pays-Bas 3,2 R. S. S. F. 2,3	2,4	Taiwan R. S. S. F.	9,6	Taiwan R. S. S. F.
Aviation civile en milliards de passagers/an	5,7	Australie	6,4	Italie Pays-Bas	1,5	Suède Colombie Israël Norvège Irlande						
Véhicules auto en circulation Véhicules de tourisme (millions)	2,70	Australie	3,24	Japon Suède Belgique Pays-Bas	0,53	Belgique Suède Australie Mexique Espagne	0,84	Irlande 0,22 Porto-Rico 0,22 Australie 0,22 Irlande du Nord 0,22 Tchécoslovaquie 0,22	0,08	Grèce Luxembourg Australie Israël et Pays-Bas Hong-Kong	0,41	Grèce Luxembourg Australie Israël et Pays-Bas Hong-Kong
Véhicules militaires (millions)	1,03	Australie	0,90	Italie Benelux Mexique	0,26	Espagne Australie Danemark Pologne	0,15	Suède 0,15 Suède 0,10	0,08	Portugal Grèce	0,16	Portugal Grèce
Téléphones (millions)	2,70	Espagne Pays-Bas	3,36 2,72	Tchécoslovaquie Danemark Pologne	0,67	Norvège Finlande Portugal		Irlande 0,25 Iran 0,22 Mérou 0,15	0,09	Luxembourg Irlande Iles anglo-normandes Malte	0,36	Luxembourg Irlande Iles anglo-normandes Malte
Production d'électricité en milliards de kWh	65,6	Suède Pologne	56,3 55,5	Tchécoslovaquie Espagne Suède Belgique	10,9	Hongrie R. S. S. F. Belgique	4,8	Irlande 4,5 Hong-Kong 3,9 Luxembourg 2,0	4,2	Turquie Grèce Porto-Rico	8,5	Turquie Grèce Porto-Rico
Production de ciment en millions de tonnes métriques	14,2	Benelux	6,0	Pologne Espagne Belgique	5,6	Tchécoslovaquie Emmanie Mexique Belgique Yougoslavie Turquie	1,5	Portugal 1,9 Israël 1,1 Irlande 1,4 Liban 0,9 Irak 1,3	0,3	Portugal Israël Jordanie Luxembourg	1,8	Jamaïque Jordanie Luxembourg

Notes : 1/ Données pour 1967